

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 58

10 janvier 2013

SOMMAIRE

Absalom S.A.	2738	Lilirest Lux S. à r.l.	2740
Aghate S.A.	2738	Metro International Luxembourg Holding SA	2768
Aleph Invest S.à r.l.	2738	NBD S.à.r.l.	2768
Ambassadeur (Luxembourg) S.A.	2739	Odyssée Jet S.A.	2773
AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l.	2740	Omnium Management S.A.	2774
AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l.	2740	ORC Heidi Holdings S.à r.l.	2772
Arthon S.A.	2740	ORC Heidi Holdings S.à r.l.	2768
Assistance Investment S.A.	2770	Ostiense Developments S.C.A.	2769
Bertlinck S.A.	2767	Palmyre	2769
Capital International Portfolios	2774	Pandor S.A.	2771
CENSI Holding B S.à r.l.	2762	Parchausan Holding S.A.	2770
Censi SP S.à r.l.	2739	Partners Group Global Infrastructure SI-CAV	2770
Century Opportunity Group S.A.	2775	PHI Architectes s.a.	2771
Cira Holding S.A.	2763	Pinnacle Founders Holdings One S.à r.l.	2751
Electricité Guy Hahn S.à r.l.	2784	Pradera Central Istanbul S.à r.l.	2774
Etablissement Neu, successeur Jean-Marie Arens S.A.	2764	Prodac Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	2751
Externe Holding S.A.	2762	PSP Luxco S.à r.l.	2776
Family Park S.A.	2762	Reefdile S.A.	2773
Felten-Scholtes S.à.r.l.	2775	Regulus Investments S.A.	2771
GFI PSF	2764	Rubis S.A.	2751
Green Valley Services S.A.	2763	Serpensem	2772
Hera Consult S.à r.l.	2769	Sifemar S.A.	2773
Kantena Luxembourg Sàrl	2748	Société Européenne de Presse S.A.	2772
Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l. ...	2766	Soleil International S.A.	2768
Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l. ...	2763	Stadtpark 1.5 S.C.S.	2748
Kentrade S.A.	2764	Stadtpark 1.6 S.C.S.	2750
KHB Bahnhofstrasse 15-17 Beteiligung S.à r.l.	2765	Stadtpark 1.7 S.C.S.	2747
KH Kaufhaus Beteiligung S.à r.l.	2767	Stadtpark 2.3 S.C.S.	2747
KHM OP Neuhauser Strasse 18 Beteiligung S.à r.l.	2766	Stadtpark 2.4 S.C.S.	2745
KHS Königstraße 27 Beteiligung S.à r.l. ...	2765	Stadtpark 2.5 S.C.S.	2742
Latta Worldwide Investments S.A.	2752	Stadtpark 2.6 S.C.S.	2742
Le Plaisir d'Aroma S.à r.l.	2742	Wood & Roof - Philippe Brüls S. à r.l.	2745

Absalom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 106.677.

Extrait du procès verbal de délibération du conseil d'administration tenu en date du 28 novembre 2012 au siège social de la société

Il résulte du procès-verbal de délibération du conseil d'administration tenu en date du 28 novembre 2012 au siège social de la société que:

«Résolution unique

Les administrateurs de la Société décident à l'unanimité de transférer le siège social de la Société du 6, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, au 2a, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155611/15.

(120206155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Aghate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 127.573.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 23 novembre 2012

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur et Président du Conseil d'Administration de: Monsieur Christophe BLONDEAU

ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes de HRT Révision S.A.(anciennement HRT Révision sàrl) jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Romain THILLENs et de Monsieur Nour Eddin NIJAR.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat en tant que nouveaux administrateurs de la société Madame Cornelia METTLEN et Monsieur Philippe RICHELLE, ayant tous deux leur adresse professionnelle au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2017.

Le Conseil d'administration se compose à présent comme suit:

Monsieur Christophe BLONDEAU, administrateur

Monsieur Philippe RICHELLE, administrateur

Madame Cornelia METTLEN, administrateur

L'Assemblée Générale prend également note du changement d'adresse des administrateurs et du commissaire aux comptes au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour AGHATE S.A.

Référence de publication: 2012155618/25.

(120206170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Aleph Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 172.431.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012155625/14.

(120206256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Ambassadeur (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 40.188.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 novembre 2012

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Isäk Johan WILMOT KLINK de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- BORON MANAGEMENT B.V., société anonyme de droit néerlandais, ayant son siège social 67 Utrechtsweg, 3704 AD Zeist (Pays-Bas)

- Madame Frederika VAN SLOOTEN, personnel assistant, demeurant 67, Utrechtsweg, NL-3704 HB Zeist;

- Monsieur Paulus van den BIESEN, administrateur de société, demeurant NL-5263 LB Vught, Lekkerbeetjenlaan 142

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- ERNST & YOUNG, 7, Parc d'activité Sydrall, L-5365 Munsbach

Le mandate de réviseur d'entreprises de ERNST & YOUNG n'est pas renouvelé.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 28 novembre 2012

Mr Paulus van den BIESEN, demeurant NL-5263 LB Vught, Lekkerbeetjenlaan 142 est élu Président du Conseil d'administration.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Mr Paulus van den BIESEN, demeurant NL-5263 LB Vught, Lekkerbeetjenlaan 142 est désigné comme administrateur délégué. L'administrateur délégué sera chargé de la gestion journalière de la société et pourra engager la société, dans les limites de son pouvoir, par sa seule signature

Conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 25 août 2006 concernant la société européenne, la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle, est nommé représentant permanent de la société BORON MANAGEMENT B.V.

Mr Paulus van den BIESEN, demeurant NL-5263 LB Vught, Lekkerbeetjenlaan 142. Suivant les dispositions légales en vigueur, les représentants permanents encourront la même responsabilité civile que s'ils exerçaient cette mission en nom et pour compte propre.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155633/37.

(120205950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Censi SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 21.630.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 26. November 2012

Aufgrund des schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 26. November 2012 teilt die Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderungen in der Geschäftsführung mit:

- Herr Johannes Haecker, geboren am 01. November 1967 in D-80331 München (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 08. März in D-54290 Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 26. November als neuer zusätzlicher gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt.

Référence de publication: 2012155741/17.

(120205839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 127.407.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65375 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155635/10.

(120206150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 127.408.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65376 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155637/10.

(120206197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Arthon S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.594.

1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société ARTHON S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-116594 est dénoncé avec effet immédiat.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société ARTHON S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

L.M.C Group S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2012155647/14.

(120205880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Lilirest Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7228 Helmsange, 17, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 173.103.

STATUTS

L'an deux mille douze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Madame Liliana Maria VILELA FIGUEIREDO, serveuse, né à Santo Tirso (Portugal), le 3 mars 1982, demeurant à L-7228 Helmsange, 17, rue de la Gare

2.- Monsieur Antonio DO CARMO RODRIGO, commerçant, né à Vreia de Bornes, le 31 mars 1962, demeurant à L-7228 Helmsange, 17, rue de la Gare

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

LILIREST LUX S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec la petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Helmsange.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Madame Liliana Maria VILELA FIGUEIREDO, prénommée, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Antonio DO CARMO RODRIGO, prénommé, cinquante parts sociales	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Antonio DO CARMO RODRIGO, prénommé.

II.- Est nommée gérant administratif de la société:

Madame Liliana Maria VILELA FIGUEIREDO, prénommée.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-7228 Helmsange, 17, rue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Vilela Figueiredo, Do Carmo Rodrigo, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13354. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157137/74.

(120207106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Stadtpark 2.5 S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.217.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 29 novembre 2012

Il résulte d'un contrat de cession de parts signé en date du 29 novembre 2012, que la société Am Stadtpark GP S.à r.l. a cédé l'action qu'elle détenait dans la Société à la société Am Stadtpark Holdings LP S.à r.l., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, RCS B.135.198.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Bouchra AKHERTOUS

Mandataire

Référence de publication: 2012156644/16.

(120206297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Stadtpark 2.6 S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.218.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 29 novembre 2012

Il résulte d'un contrat de cession de parts signé en date du 29 novembre 2012, que la société Am Stadtpark GP S.à r.l. a cédé l'action qu'elle détenait dans la Société à la société Am Stadtpark Holdings LP S.à r.l., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, RCS B.135.198.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Bouchra AKHERTOUS

Mandataire

Référence de publication: 2012156645/16.

(120206296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Le Plaisir d'Aroma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 10, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 173.112.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Luc COUTURIAUX, commerçant, demeurant à B-6043 Ransart, 211, rue de la Station.

2.- Madame Renée BOGAERT, femme de ménage, demeurant à B-6043 Ransart, 211, rue de la Station.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 21 novembre 2012,

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la vente de vêtements et d'articles de bien-être.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son porte-feuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de LE PLAISIR D'AROMA S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Troisvierges.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Luc COUTURIAUX, commerçant, demeurant à B-6043 Ransart, 211, rue de la Station, vingt-quatre parts sociales	24
2.- Madame Renée BOGAERT, femme de ménage, demeurant à B-6043 Ransart, 211, rue de la Station, soixante-seize parts sociales	<u>76</u>
TOTAL: CENT parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été libérées comme suit:

- les soixante-seize (76) parts sociales détenues par l'associée Renée BOGAERTS par des versements en espèces de sorte que la somme de NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 9.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société;

- les vingt-quatre parts sociales détenues par l'associé Luc COUTURIAUX moyennant un apport en nature, consistant dans une voiture AUDI A4 2.0 TDI, numéro châssis WAUZZZ8E46A190550, évaluée au moins au montant de TROIS MILLE EUROS (€ 3.000.-).

La valeur de la voiture résulte d'une facture établie par le garage TARTAGLIA S.PR.L. en date du 28 septembre 2010.

Une copie de ladite facture, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, confirment l'existence et la valeur de l'apport en nature et ils donnent décharge au notaire à cet égard.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, s'engagent eux-mêmes de faire toutes les démarches nécessaires en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg en vue de l'immatriculation de la voiture AUDI A4 2.0 TDI au nom de la société constituée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Luc COUTURIAUX, commerçant, né à Elisabethville (République démocratique du Congo), le 25 juin 1957, demeurant à B-6043 Ransart, 211, rue de la Station.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-9911 Troisvierges, 10, rue de Wilwerdange.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1998. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157134/130.

(120207399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Stadtpark 2.4 S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.216.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 29 novembre 2012

Il résulte d'un contrat de cession de parts signé en date du 29 novembre 2012, que la société Am Stadtpark GP S.à r.l. a cédé l'action qu'elle détenait dans la Société à la société Am Stadtpark Holdings LP S.à r.l., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, RCS B.135.198.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Bouchra AKHERTOUS

Mandataire

Référence de publication: 2012156643/16.

(120206298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Wood & Roof - Philippe Brüls S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.416.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am siebenundzwanzigsten Tag des Monats November.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Philippe BRÜLS, Dachdecker, geboren zu Malmédy (B), am 31. Januar 1978, wohnhaft zu B-4750 Elsenborn, 6, Am Born;

2.- Frau Evelyne VERHEGGEN, Ehegattin von Herrn Philippe BRÜLS, Grafikerin, geboren zu St. Vith (B), am 14. Januar 1980, wohnhaft zu B-4750 Elsenborn, 6, Am Born,

vertreten durch Herr Philippe BRÜLS, Dachdecker, wohnhaft zu B-4750 Elsenborn, 6, Am Born, kraft der am 26. November 2012 erteilten Vollmacht;

3.- Herrn Patrick BRÜLS, Schreinermeister, geboren am 6. August 1975 in Malmedy (Belgien), wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, Büllinger Strasse 43

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde dauerhaft beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

Welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

I. Die Erschienenen sub. 1.- und 2.-, vorbenannt, sind alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WOOD & ROOF - PHILIPPE BRÜLS S. à r.l., société à responsabilité limitée, mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 19, Duarefstrooss, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg), unter Sektion B mit der Nummer 111.416, gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Maître Herni HELLINCKX, Notar mit damaligem Amtssitz in Mersch, 4. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 311 von 11. Februar 2006. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert wurde, gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen am 9. Mai 2011 durch den unterzeichnenden Notar, Notar mit damaligem Amtssitz in Rambrouch, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1752 vom 2. August 2011 (hiernach „die Gesellschaft“).

II. In ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter erklären die vorgenannten Erschienenen dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft WOOD & ROOF - PHILIPPE BRÜLS S. à r.l. um zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) um es von seinem augenblicklichen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) zu bringen, durch die Schaffung von einhundert (100) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) welche dieselben Rechte und Pflichten genießen wie die vorhandenen Gesellschaftsanteile. Die gesamten einhundert (100) neuen Anteilen wurden durch Herrn Patrick BRÜLS gezeichnet und voll in bar eingezahlt;

2. Abänderung des Artikels 6 der Gesellschaftssatzung um die angenommenen Abänderungen, die unter Punkt 1 der Tagesordnung stehen, Rechnung zu tragen;

3. Abberufung von Herr Emil SCHÄFER als Geschäftsführers zuständig für die Abwicklung der neuen Tätigkeit „Anstreicher-Tapezierer- und Verputzerarbeiten, Fassadenarbeiten, sowie Verlegen von Bodenbelägen“;

4. Ernennung von Herr Patrick BRÜLS als neuen Geschäftsführer;

5. Verschiedenes.

III. Gemäß der Tagesordnung haben die Erschienenen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zu erhöhen, um es von seinem augenblicklichen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) zu bringen, durch die Schaffung von einhundert (100) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) welche dieselben Rechte und Pflichten genießen wie die vorhandenen Gesellschaftsanteile.

Zeichnung und Zahlung

Die einhundert (100) neuen Anteile wurden durch Herrn Patrick BRÜLS, Schreinermeister, geboren am 6. August 1975 in Malmedy (Belgien), wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, Büllinger Strasse 43, gezeichnet.

Die gesamten einhundert (100) Anteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die zusätzliche Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Aufteilung der Anteile

Infolge vorangehender Kapitalerhöhung werden die gesamten zweihundert (200) Anteile der Gesellschaft „WOOD & ROOF - PHILIPPE BRÜLS S. à r. l.“ wie folgt gehalten:

- Herr Philippe BRÜLS, neunundneunzig Anteile	99
- Frau Evelyne VERHEGGEN, einen Anteil	1
- Herr Patrick BRÜLS, einhundert Anteile	<u>100</u>
Insgesamt: zweihundert Anteile	200

Zweiter Beschluss

Infolge der Erhöhung des Gesellschaftskapitals beschließen die Gesellschafter, dass als Konsequenz der vorangegangenen Beschlüsse, Artikel 6 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und von nun an wie folgt lauten soll:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-), aufgeteilt in zweihundert (200) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden“.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen Herrn Emil SCHÄFER, Maler- und Verputzermeister, geboren am 17. April 1965 in Malmedy (Belgien) wohnhaft in B-4760 Büllingen, 34, Zur Gewandel, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführers zuständig für die Abwicklung der neuen Tätigkeit „Anstreicher- Tapezierer- und Verputzerarbeiten, Fassadenarbeiten, sowie Verlegen von Bodenbelägen abzurufen.

Die Gesellschafter beschließen Herrn Emil SCHÄFER, vorgenannt, Entlastung für die Ausübung seines Mandats als Geschäftsführers zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, für einen unbestimmten Zeitraum, Herrn Patrick BRÜLS, Schreinermeister, geboren am 6. August 1975 in Malmedy (Belgien), wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, Büllinger Strasse 43, als neuen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf achthundert Euro (EUR 800.-) geschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Heinerscheid, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. BRÜLS, P. BRÜLS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2012. Relation: DIE/2012/14077. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur p.d. (signé): RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 30. November 2012.

Référence de publication: 2012157401/92.

(120207216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Stadtspark 1.7 S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.214.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 29 novembre 2012

Il résulte d'un contrat de cession de parts signé en date du 29 novembre 2012, que la société Am Stadtspark GP S.à r.l. a cédé l'action qu'elle détenait dans la Société à la société Am Stadtspark Holdings LP S.à r.l., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, RCS B.135.198.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Bouchra AKHERTOUS

Mandataire

Référence de publication: 2012156641/16.

(120206300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Stadtspark 2.3 S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.215.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 29 novembre 2012

Il résulte d'un contrat de cession de parts signé en date du 29 novembre 2012, que la société Am Stadtspark GP S.à r.l. a cédé l'action qu'elle détenait dans la Société à la société Am Stadtspark Holdings LP S.à r.l., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, RCS B.135.198.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Bouchra AKHERTOUS

Mandataire

Référence de publication: 2012156642/16.

(120206299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Stadtspark 1.5 S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 1.001,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.212.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 29 novembre 2012

Il résulte d'un contrat de cession de parts signé en date du 29 novembre 2012, que la société Am Stadtspark GP S.à r.l. a cédé l'action qu'elle détenait dans la Société à la société Am Stadtspark Holdings LP S.à r.l., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, RCS B.135.198.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Bouchra AKHERTOUS

Mandataire

Référence de publication: 2012156639/16.

(120206302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Kantena Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.116.

—
STATUTS

L'an deux mille douze,

le vingt-huit novembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «KANTENA SARL», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois françaises établie et ayant son siège social à 21 rue du Faubourg Saint Antoine, F-75011 Paris, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Paris (France), sous le numéro 443 880 984,

ici représentée par:

Monsieur Ali SHARIATIAN, ingénieur, demeurant 63 rue Saint Charles, F-75015 Paris (France),

agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 20 novembre 2012, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Titre I^{er} - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le conseil et l'analyse en matière de communication, la réalisation et la mise en place de sites d'informations, le développement de logiciels et de progiciels et d'interfaces de communication, l'élaboration de moyens de communication entre les différents systèmes d'informations, la mise en place, l'administration et la maintenance de réseaux de communication, la fourniture de prestations de services informatiques et la formation des utilisateurs, le développement de moyens d'acquisition et de diffusion des données magnétiques ou numériques, l'achat et la revente de matériels et de progiciels informatiques.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toute espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera.

La société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «KANTENA LUXEMBOURG SARL», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

La société sera aussi engagée par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, la société «KANTENA SARL» prénommée et libérées entièrement à leur valeur nominale par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Philippe MERLIN, ingénieur, né à Strasbourg (France), le 26 juillet 1958, demeurant 10 rue de Guebriant, F-75020 Paris (France);

b) Monsieur Ali SHARIATIAN, ingénieur, né à Téhéran (Iran), le 20 décembre 1967, demeurant 63 rue Saint Charles, F-75015 Paris (France).

En conformité avec l'article dix (10) des statuts de la société et vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par leurs signatures conjointes.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le représentant de la partie comparante prémontrée a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: A. SHARIATIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15845. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012157104/130.

(120207521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Stadtspark 1.6 S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.213.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 29 novembre 2012

Il résulte d'un contrat de cession de parts signé en date du 29 novembre 2012, que la société Am Stadtspark GP S.à r.l. a cédé l'action qu'elle détenait dans la Société à la société Am Stadtspark Holdings LP S.à r.l., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, RCS B.135.198.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Bouchra AKHERTOUS

Mandataire

Référence de publication: 2012156640/16.

(120206301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Prodac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.846.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 juin 2012 les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Frank Maassen, avec adresse au 2, Park Street, étage 1^{er} étage, W1K 2XA Londres, Royaume-Uni pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

2. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Stephane Bourg, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

3. Ratification de la cooptation de Markus Nagel, avec adresse au 2, Park Street, étage 1st floor, W1K 2XA Londres, Royaume-Uni au mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet au 24 février 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

4. Ratification de la démission de Matthias Gundlach, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet au 24 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156587/22.

(120206384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Rubis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 151.224.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2012

Les actionnaires de la société se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) La révocation du mandat de commissaire aux comptes avec effet à ce jour de la société Bucomi S.A. avec siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 104.102.

2) La nomination de la société LG Management S.à r.l. avec siège social à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 156 639 en tant que commissaire aux comptes rétroactivement pour l'année 2011 pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Signature.

Référence de publication: 2012156619/17.

(120206608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Pinnacle Founders Holdings One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.629.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65386 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156583/10.

(120206535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Latta Worldwide Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 173.143.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment SARL, a private limited liability company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152.281, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on November 23rd, 2012.

The said proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name Latta Worldwide Investments S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (action au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Transfer of shares. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Wednesday of June of each year at 11:00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a sole director in case of a sole shareholder or by a board of directors of at least three (3) directors, composed of at least one (1) A director and at least one (1) B director in any other cases. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, without prejudice to the first sentence of Article 10.1 of these Articles, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors, including one A director and one B director, is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Decisions of the sole director of the Company . The decisions of the sole director are drawn in writing.

Art. 14. Powers of the sole director or of the board of directors of the Company. The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

Art. 15. Delegation of powers. The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Bindingsignatures. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of one A director and one B director of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory auditor.

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2012.
- 2) The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2013.

Subscription and Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

Travis Investment SARL, prenamed and represented as mentioned here above	31,000 shares;
Total:	31,000 shares

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915, as amended, on commercial companies have been observed. The notary also states that the present Articles are in accordance with the prescriptions of article 27 of the Law.

Costs

The appearing party declares that the aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three (3);
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one (1);
- (iii) that there be appointed as A directors of the Company for a period of six (6) years:

(a) Mrs Barbara NEUERBURG, private employee, born on May 18th, 1979, at Krumbach (Germany), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg;

(b) Mrs Charlotte LAHAJJE-HULTMAN, private employee, born on March 24th, 1975, at Barnap (Sweden), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg;

That there be appointed as B director of the Company for a period of six (6) years:

Mrs Marta VENTURA, private employee, born on December 16, 1981, at Lisbon (Portugal), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as B director; and

(iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six (6) years:

Viscomte S.à r.l., with registered office at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 164.981;

(v) that the address of the registered office of the Company is at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the representative of the appearing person, this representative signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investment SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.281, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 23 novembre 2012.

Ladite procuration après signature «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de Latta Worldwide Investments S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert d'actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième mercredi de juin de chaque année à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Art. 9. Convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire ou par un conseil d'administration d'au moins trois (3) administrateurs, composé d'au moins un (1) administrateur de classe A et un (1) administrateur de classe B dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration seront nommés par le(s) actionnaire(s) lors d'une assemblée générale. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 10.1 des Statuts, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.

11.1. Encas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société, incluant un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

Art. 13. Décisions de l'administrateur unique. Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la Société. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Représentation. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 18. Commissaire.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices.

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique

ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

Travis Investment SARL, prénommée:	31.000 actions;
Total:	31.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000.-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois (3);
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un (1);
- (iii) sont nommés administrateurs de classe A, pour une période de six (6) ans:

a) Mme Barbara Neuerburg, employée privé, née le 18 mai 1979, à Krumbach (Allemagne), dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg;

b) Mme Charlotte Lahaije-Hultman, employée privé, née le 24 mars 1975, à Barnap (Suède), dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg;

est nommé administrateur de classe B, pour une période de six (6) ans:

Mrs Marta Ventura, employée privé, née le 16 décembre 1981, à Lisbonne (Portugal), dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg;

(iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six (6) ans:

Viscomte S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.981;

(v) le siège social de la société est fixé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite au représentant du comparant, ce représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2012. LAC/2012/56414. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157727/553.

(120208185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Externe Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 43.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012155806/14.

(120206229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Family Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 109.145.

suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 9 décembre 2011 il a été convenu ce qui suit :

- La démission de l'administrateur Björg GUNNSTEINSDOTTIR, est acceptée avec effet immédiat.

- Election d'un nouvel administrateur:

Marc BJORG, Bächlegatterweg 13, FL-9495 Triesen

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 14 septembre 2012 il a été convenu ce qui suit:

- La démission de l'administrateur Magnus GUDMUNDSSON, est acceptée avec effet immédiat.

- Election d'un nouvel administrateur:

Haldor STEFANSSON, 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

- Le mandat de l'administrateur et administrateur-délégué Olafur GUDMUNDSSON prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

- La démission du commissaire aux comptes Iain HACKSTON est acceptée avec effet immédiat.

- Election d'un nouveau commissaire aux comptes:

AUTONOME DE REVISION, 70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

FAMILY PARK S.A.

Signature

Référence de publication: 2012155807/27.

(120205550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

CENSI Holding B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.900.

Gemäß Optionsausübungsvertrag vom 22. November 2012, hat sich die Beteiligung an der Gesellschaft wie folgt geändert:

- Centrum Holding Luxembourg S.à r.l., mit Sitz in 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg unter der Nummer B 158.741, ist nunmehr Inhaberin von 0 Anteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-);

- SIGNA CENSI Beteiligung GmbH mit Sitz in Freyung 3, A-1010 Wien, eingetragen im Firmenbuch des Handelsgerichts Wien unter der Nummer FN 360689a, ist nunmehr Inhaberin von 50.000 Klasse A Anteilen sowie 50.000 Klasse B Anteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-);

Aufgrund des schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 26. November 2012 teilt die Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderungen in der Geschäftsführung mit:

- Herr Thomas Goergen, geboren am 08. März 1969, geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als A-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen

- Herr Rüdiger Sailer, geboren am 25. Oktober 1973, geschäftlich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als B-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen

- Herr Frank Zabel, geboren am 19. September 1963, geschäftlich ansässig in 8a, Kaistraße, D-40221 Düsseldorf (Deutschland) wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als B-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 08. März 1969 in D-54290 Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als zusätzlicher gemeinschaftlich vertretungsbefugter B-Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Référence de publication: 2012155740/27.

(120205735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Cira Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.168.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 31 octobre 2012

1) Les mandats d'Administrateurs de:

- Mme Stéphanie COLLEAUX, employée privée, résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mme Joëlle BRUWIER, employée privée, résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mme Natalia VENTURINI, employée privée, résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018;

2) le mandat de FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes, société anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018;

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Certifié sincère et conforme

CIRA HOLDING S.A.

J. BRUWIER / N. VENTURINI

Director / Director

Référence de publication: 2012155743/22.

(120205732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Green Valley Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6926 Flaxweiler, 32, ruer Berg.

R.C.S. Luxembourg B 156.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155831/9.

(120206172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.683.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 28. November 2012

Die Geschäftsführung der Gesellschaft teilt mit:

Aufgrund eines schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 28. November 2012 hat es folgende Änderungen in der Geschäftsführung gegeben:

- Herr Thomas Goergen, geboren am 8. März 1969 in Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 28. November 2012 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978, geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 28. November 2012 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen

- Herr Dr. Pierre Weimerskirch, geboren am 23. April 1964 in Luxemburg (Luxemburg), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 28. November 2012 auf unbestimmte Zeit als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt

- Herr Bernd Manchen, geboren am 08. Januar 1975 in A-8010 Graz (Österreich), geschäftlich ansässig unter der Adresse 31, Maria-Theresien-Straße, A-6020 Innsbruck, wurde mit Wirkung zum 28. November 2012 auf unbestimmte Zeit als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Référence de publication: 2012155915/23.

(120205840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Kentrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.137.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Kentrade SA tenue en date du 15 novembre 2012, tenue au siège de la société.

- Ladite assemblée générale a décidé de nommer aux fonctions d'administrateurs:

* Medfin Management S.A., établie et ayant son siège 26, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, RCS Luxembourg B 58164, représentée par Monsieur Daniel Ritz, administrateur délégué, né le 1^{er} juillet 1959 à Hayange, demeurant professionnellement 60, route de Luxembourg L-5408 BOUS.

* Mme Sylvie Roy, secrétaire, née 5 mars à 1964 à Amiens, demeurant professionnellement 26, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

* Le mandat de Monsieur Mehdi Bendjeddou, commerçant, né le 23 août 1980 à F-57 Metz, demeurant 13, Square du Pontiffroy à F-57000 Metz, comme administrateur est confirmé.

* Est nommé comme administrateur délégué Monsieur Mehdi Bendjeddou, prénommé.

- Durée du mandat déterminé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155917/21.

(120206093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

GFI PSF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue de Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 124.204.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155839/9.

(120206171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Etablissement Neu, successeur Jean-Marie Arens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 21.034.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 octobre 2012:

L'assemblée décide de reconduire pour une période de six ans les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur ARENS Jean-Marie, né le 01.11.1957 à Redange-sur-Attert, demeurant à L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en l'année 2018.

- Monsieur DEITZ Claude, né le 03.01.1967 à Ettelbrück, demeurant à L-8290 Kehlen, 7, Domaine du Brameschhof,

- Madame FOUSS Catherine, née le 14.06.1972 à Arlon, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 54, z.a. Am Bann

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

L'assemblée décide de reconduire pour une période de 6 ans le mandat de l'administrateur-délégué de Monsieur ARENS Jean-Marie, né le 01.11.1957 à Redange-sur-Attert, demeurant à L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en l'année 2018.

L'assemblée décide de reconduire pour une période de 6 ans le mandat du commissaire aux comptes de la société Fidu-Concept Sàrl, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le no B38136. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012155800/24.

(120205655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

KHS Königstraße 27 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 164.385.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 26. November 2012

Aufgrund des schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 26. November 2012 teilt die Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderungen in der Geschäftsführung mit:

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 08. März 1969, geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als A-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen

- Herr Timo Vorderer, geboren am 05. August 1980, geschäftlich ansässig in 12, Maximiliansplatz, D-80333 München (Deutschland) wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als A-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen

- Herr Rüdiger Sailer, geboren am 25. Oktober 1973, geschäftlich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als B-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen

- Herr Edmund Leinweber, geboren am 06. Dezember 1968, geschäftlich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als B-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen

- Herr Frank Zabel, geboren am 19. September 1963, geschäftlich ansässig in 8a, Kaistraße, D-40221 Düsseldorf (Deutschland) wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als B-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 08. März 1969 in D-54290 Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als neuer gemeinschaftlich vertretungsbefugter B-Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt

Référence de publication: 2012155923/24.

(120205737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

KHB Bahnhofstrasse 15-17 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.988.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 26. November 2012

Die Geschäftsführung der Gesellschaft teilt mit:

Aufgrund eines schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 26. November 2012 hat es folgende Änderungen in der Geschäftsführung gegeben:

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 08. März 1969 in Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als A-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Timo Vorderer, geboren am 05. August 1980 in Karlsruhe (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 12, Maximiliansplatz, D-80333 München, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als A-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Rüdiger Sailer, geboren am 25. Oktober 1973 in Heilbronn (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als B-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Edmund Leinweber, geboren am 06. Dezember 1968 in Saarburg (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als B-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Frank Zabel, geboren am 19. September 1963 in Mannheim (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 8a, Kaistraße, D-40221 Düsseldorf, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als B-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 08. März 1969 in D-54290 Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 auf unbestimmte Zeit als neuer gemeinschaftlich vertretungsbefugter B-Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Référence de publication: 2012155921/30.

(120205835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

KHM OP Neuhauser Strasse 18 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 160.022.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 26. November 2012

Die Geschäftsführung der Gesellschaft teilt mit:

Aufgrund eines schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 26. November 2012 hat es folgende Änderungen in der Geschäftsführung gegeben:

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 08. März 1969 in Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als A-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Timo Vorderer, geboren am 05. August 1980 in Karlsruhe (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 12, Maximiliansplatz, D-80333 München, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als A-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Rüdiger Sailer, geboren am 25. Oktober 1973 in Heilbronn (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als B-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Edmund Leinweber, geboren am 06. Dezember 1968 in Saarburg (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als B-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Frank Zabel, geboren am 19. September 1963 in Mannheim (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 8a, Kaistraße, D-40221 Düsseldorf, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als B-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 8. März 1969 in D-54290 Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 auf unbestimmte Zeit als gemeinschaftlich vertretungsbefugter B-Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Référence de publication: 2012155922/30.

(120205837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.676.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 28. November 2012

Die Geschäftsführung der Gesellschaft teilt mit:

Aufgrund eines schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 28. November 2012 hat es folgende Änderungen in der Geschäftsführung gegeben:

- Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972 in Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 28. November 2012 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Johannes Haecker, geboren am 1. November 1967 in München (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 28. November 2012 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 08. März 1969 in D-54290 Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 28. November 2012 auf unbestimmte Zeit als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt,

- Herr Christoph Stadlhuber, geboren am 08. September 1967 in A-1010 Wien (Österreich), geschäftlich ansässig unter der Adresse 31, Maria-Theresien-Straße, A-6020 Innsbruck, wurde mit Wirkung zum 28. November 2012 auf unbestimmte Zeit als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Référence de publication: 2012155914/24.

(120205841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

KH Kaufhaus Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.646.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 26. November 2012

Die Geschäftsführung der Gesellschaft teilt mit:

Aufgrund eines schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 26. November 2012 hat es folgende Änderungen in der Geschäftsführung gegeben:

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 08. März 1969 in Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als A-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Timo Vorderer, geboren am 5. August 1980 in Karlsruhe (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 12, Maximiliansplatz, D-80333 München, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als A-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Rüdiger Sailer, geboren am 25. Oktober 1973 in Heilbronn (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als B-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Edmund Leinweber, geboren am 06. Dezember 1968 in Saarburg (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als B-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Frank Zabel, geboren am 19. September 1963 in Mannheim (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 8a, Kaistraße, D-40221 Düsseldorf, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 als B-Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen,

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 8. März 1969 in D-54290 Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 26. November 2012 auf unbestimmte Zeit als neuer gemeinschaftlich vertretungsbefugter B-Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Référence de publication: 2012155920/30.

(120205838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Bertlinck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.960.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue le 21 novembre 2012 dans les bureaux de SGG sis au 412 F route d'Esch à Luxembourg

- Les démissions de Monsieur Jean-Marc FABER, Monsieur Christophe MOUTON et de Monsieur Manuel BORDIGNON, administrateurs de la Société, sont acceptées;

- La démission la fiduciaire JEAN-MARC FABER & CIE S. à r.l. de son mandat de commissaire de la Société est acceptée;

- Madame Chantal MATHU, née le 8 mai 1968 à Aye (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412 F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg, Madame Annick LEBLON, née le 27 octobre 1975 à Etterbeek (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412 F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg et Monsieur Etienne JOANNES, né le 5 mars 1976 à Saint-Mard (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412 F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg sont nommés administrateurs de la Société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2018;

- La société FIN-CONTROLE S.A, Société Anonyme, ayant son siège social 12, rue Guillaume Kroll Bat. F, L-1882 Luxembourg est nommée Commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2018;

- Le siège social de la Société est transféré Société du 63-65 rue de Merl, L - 2146 Luxembourg au 412 F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012155681/24.

(120205395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

NBD S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6926 Flaxweiler, 32, rue Berg.

R.C.S. Luxembourg B 156.200.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156005/9.

(120206173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Metro International Luxembourg Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 68.518.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 10 août 2012, il a été résolu ce qui suit:

1. D'accepter la démission de Mme. Marie-France Fiordaliso comme commissaire aux comptes de la société;
2. D'élire Mr. Francesco D'Angelo, demeurant professionnellement au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on August 10th 2012, it has been resolved the following:

- 1 To discharge Mrs. Marie-France Fiordaliso as the statutory auditor of the company;
- 2 To elect Mr. Francesco D'Angelo residing professionally at 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg as the statutory auditor of the company.

Référence de publication: 2012155987/16.

(120206087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

ORC Heidi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.550,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.976.

EXTRAIT

L'un des gérants de la société, à savoir Monsieur Andrew TRICKETT, a démissionné de ses fonctions de gérant en date du 14 novembre 2012.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Pour ORC HEIDI HOLDINGS SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012156029/14.

(120206006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Soleil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.345.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 novembre 2012

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014 en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire en date du 26 novembre 2012:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156141/15.

(120206259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Hera Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 153.023.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de Monsieur Jérémy LEQUEUX résidant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012155859/13.

(120206258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Palmyre, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 103.826.

EXTRAIT

Conformément à la cession de parts sociales du 16 novembre 2012, PALMYRE 2 LIMITED, avec siège social au 43/45, La Motte Street, JE4 8SD St Helier, Jersey, a vendu ses 500 parts sociales détenues dans la société Palmyre à Palmyre 1 Limited, avec siège social au 43/45, La Motte Street, JE4 8SD St Helier, Jersey.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Palmyre 1 Limited	500
Total	500

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156040/20.

(120205557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Ostiense Developments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 86.220.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2011

Dépôt rectificatif déposé le 29/09/2011 réf L110155694

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme aux fonctions de membres du Conseil de Surveillance:

- Monsieur Daniele BODINI, avec adresse au 825 Fifth Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis-d'Amérique
- Monsieur Franco DANTE, avec adresse au 16 Corso Vinzaglio, 10121 Torino, Italie
- Monsieur Fernando BODINI, avec adresse au 24 via Mantova, 00198 Rome, Italie

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Fiduciaire de Luxembourg S.A., avec siège social au 38 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012156036/21.

(120205699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Partners Group Global Infrastructure SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 167.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156042/10.

(120205921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

**Assistance Investment S.A., Société Anonyme,
(anc. Parchausan Holding S.A.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 52.366.

Im Jahre zwei tausend und zwölf, den dreiundzwanzigsten November,

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft "Parchausan Holding S.A.", mit Sitz zu Luxemburg, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen;

genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 52.366, wurde gegründet durch Urkunde vom 29. September 1995, veröffentlicht im Mémorial C von 1995, Nummer 612, Seite 29.332.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Flora Gibert, wohnhaft zu Luxemburg.

Der Vorsitzende bezeichnet zur Schriftführer und die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Jim Penning.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhaber respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und von dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung

1) Änderung des Namens der Gesellschaft.

2) Änderung von Artikel 1, erster Absatz.

Nach Diskussion, nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Alleinige Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Namen der Gesellschaft zu ändern, und de Artikel 1, erster Absatz abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ASSISTANCE INVESTMENT S.A. gegründet.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Luxemburg, Im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: F. GIBERT, J. PENNING, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55773. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156055/44.

(120206028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

PHI Architectes s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-4698 Lasauvage, 88, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 162.925.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 12 novembre 2012

L'an deux mille douze, le douze novembre, l'actionnaire unique de la société anonyme PHI Architectes S.A., a pris les résolutions suivantes:

- La démission du commissaire aux comptes CD CONSULTING SARL, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.700, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, avec effet au 16.10.2012 est acceptée.

- Madame Valérie HILPERT, née le 09.04.1969 à Villerupt (France) et demeurant à F-57310 Guenange, 9, rue d'Uckange (France) est nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire à compter du 16.10.2012.

- Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Lasauvage, le 12 novembre 2012.

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2012156063/20.

(120205820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Pandor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.153.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156054/10.

(120206038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Regulus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.889.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2012:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Christoph PIEL, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Madame Carine MOURAT, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.
 FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
 Boulevard Joseph II
 L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012156089/24.

(120206050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Serpensem, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.090.

Am 22. November 2012 wurde der Sitz der Gesellschaft nach L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire verlegt.

Die Hauptversammlung der Aktionäre hat außerdem beschlossen Herrn Alexander Mayer-Groth und Herrn Jérôme Wunsch mit sofortiger Wirkung von ihren Mandaten als Verwaltungsratsmitglieder abzuberufen. Frau Meike Petersen, Geschäftsführerin, mit Berufsadresse in D-22769 Hamburg, Haferweg 26 und Herr Sven Frisch, Geschäftsführer, wohnhaft in D-21465 Reinbek, Bahnsenallee 15A, wurden zu neuen Verwaltungsratsmitglieder ernannt.

Herr François Georges hat am 23. Oktober 2012 sein Mandat als Rechnungsprüfer (commissaire) niedergelegt. Zum neuen Rechnungsprüfer (commissaire) wurde Herr Jean Thyssen, Buchhalter, mit Berufsadresse in L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire ernannt.

Am gleichen Tag hat der Verwaltungsrat, Herrn Frank Wegner, Geschäftsführer, mit Berufsadresse in D-22769, Haferweg 26, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats ernannt.

Alle Mandate enden mit der Hauptversammlung die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Serpensem SA

Référence de publication: 2012156111/20.

(120205527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Société Européenne de Presse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 18, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 99.240.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2012.

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de l'administrateur délégué pour une période de 6 ans:

- Monsieur Scotto Di Carlo Laurent, demeurant à 18, rue de la Fontaine à L-9521 WILTZ au poste d'administrateur délégué

L'administrateur délégué est nommé pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2018.

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur pour une période de 6 ans de:

- Monsieur Scotto Di Carlo Laurent, demeurant à 18, rue de la Fontaine à L-9521 WILTZ au poste d'administrateur

L'assemblée acte la nouvelle adresse de Monsieur Scotto Di Carlo Laurent à 18, rue de la Fontaine à L-9521 WILTZ
 L. SCOTTO DI CARLO.

Référence de publication: 2012156114/16.

(120205584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

ORC Heidi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.550,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.976.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 14 novembre 2012 a renouvelé les mandats des gérants:

- Madame Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie A, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, gérant de catégorie B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Pour *ORC HEIDI HOLDINGS SARL*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012156026/18.

(120205863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Sifemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1845 Luxembourg, 17A, boulevard Grande-Duchesse Joséphine Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.403.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 novembre 2012

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 17A, Bd Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, L - 1845 Luxembourg.

Référence de publication: 2012156133/10.

(120205982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Reefdile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.797.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 novembre 2012 a pris acte de la démission d'un administrateur, Monsieur Stéphane Sabella et a nommé en son remplacement:

- Monsieur Gérald JOB né le 12 juin 1981 à Verviers/Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg. Son mandat a été fixé pour un terme de six ans, échéant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

L'assemblée a également renouvelé le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Gérald JOB
- Monsieur Sébastien COYETTE
- Madame Marie-Anne BACK

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.A R.L.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012156088/22.

(120205594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Odysée Jet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 40, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 118.740.

—
EXTRAIT

1) Il résulte d'une assemblée générale tenue en date du 11 octobre 2012 que le mandat des Administrateurs:

- Monsieur Marcel Pascal AUMONIER
- Monsieur Denis DUMONT
- Madame Françoise BERODIER

ainsi que celui du Commissaire aux Comptes:

- H.R.T. Révision S.A.

ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2018.

2) La société a été informée du changement de siège social de H.R.T. Révision S.A. qui est désormais au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen.

3) Il résulte du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 octobre 2012 que le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Denis DUMONT a été renouvelé.

Monsieur Denis DUMONT a également été nommé Président du Conseil d'Administration.

Ses mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2018.

Pour ODYSSEE JET S.A.

Référence de publication: 2012156019/22.

(120206168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Omnium Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.727.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2010

Extrait rectificatif n° 100136582

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre de nommer en tant qu'administrateur-délégué à la gestion journalière Monsieur Octavian MORARIU ayant pour domicile l'adresse suivante: 83, rue du Siret Bucarest, 1^{er} arrondissement, Bucarest Roumanie. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012156024/16.

(120206216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Pradera Central Istanbul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.204.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156048/10.

(120206274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Capital International Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.271.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 17 septembre 2012

Par résolutions prises en date du 17 septembre 2012, le conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission de M Hamish Forsyth, de M François Note et de M Steven Wilson effective à compter du 17 septembre 2012, de leur mandat d'administrateurs.

Le conseil d'administration de la Société a en conséquence décidé de coopter M Stephen Gosztony, demeurant professionnellement 40, Grosvenor Place à UK-Londres SW1X 7GG, avec effet au 17 septembre 2012 en remplacement du M Hamish Forsyth, administrateur, et prend acte que la cooptation de M Stephen Gosztony sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration de la Société a ainsi décidé de coopter M Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, demeurant professionnellement One Raffles Quay, 33rd floor North Tower, Singapore 048583, avec effet au 17 septembre 2012 en remplacement du M François Note, administrateur, et prend acte que la cooptation de M Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration de la Société a enfin décidé de coopter Mme Joanna Jonsson, demeurant professionnellement 40, Grosvenor Place à UK-Londres SW1X 7GG, avec effet au 17 septembre 2012 en remplacement du M Steven Wilson, administrateur, et prend acte que la cooptation de Mme Joanna Jonsson sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL PORTFOLIOS

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012155729/28.

(120206146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Century Opportunity Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 147.034.

Par la présente, je soussigné, Detlef XHONNEUX, demeurant à 106 Op der Acht, L-9768 Reuler, Luxembourg déclare mettre fin au mandat d'administrateur de classe B que j'exerce dans Century Opportunity Group S.A. établie au 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B147034, avec effet immédiat.

Hobscheid, le 29 novembre 2012.

Detlef XHONNEUX.

Référence de publication: 2012156304/12.

(120206429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Felten-Scholtes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebange.

R.C.S. Luxembourg B 95.506.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Théodore Romain dit Théo FELTEN, commerçant, et son épouse
- 2.- Madame Sylvie SCHOLTES, ingénieur, demeurant ensemble à L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "FELTEN-SCHOLTES S.A.R.L.", établie et ayant son siège social à L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95506, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1036 du 7 octobre 2003.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "FELTEN-SCHOLTES S.A.R.L.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.400,-), représenté par VINGT (20) parts sociales d'une valeur nominale de SIX CENT VINGT EUROS (€ 620,-), entièrement libérées.

III.- Que les comparants en leur qualité d'associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "FELTENSCHOLTES S.A.R.L."

IV.- Que les comparants sont propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associés ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que les comparants déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebange.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: FELTEN, SCHOLTES, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/11/2012. Relation: EAC/2012/15953. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): HALSDORF M.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012156972/42.

(120207360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

PSP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.153.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of the month of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PSP Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, and not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, represented by Me Anna Hermelinski-Ayace, avocat, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 27 November 2012, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company PSP Luxco S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1^{er}. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "PSP Luxco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an

extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular

resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
PSP Holdings S.à.r.l.	12,500	EUR 12,500.-
Total	12,500	EUR 12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- Mr George Richard COBLEIGH, manager, born on 4 December 1962, in Connecticut, United States of America, with professional address at 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, United States of America;

- Mr Michael Robert KIDD, manager, born on 16 April 1960, in Basingstoke, United Kingdom, with professional address at L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue;

- Mr Sinisa KRNIC, manager, born on 10 January 1963 in Gijon, Spain, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, United Kingdom;

- Mr Claude LARBIERE, Finance Director, born on 24 October 1963 in Luxembourg, with professional address at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the

same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze le vingt-septième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Edourad Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PSP Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 31 Grand-rue, L-1661 Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, représentée par, Maître Anna Hermelinski-Ayace, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 27 novembre 2012, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée PSP Luxco S.à.r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PSP Luxco S.à.r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront

été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivante:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (EUR)
PSP Holdings S.à.r.l.	12.500	EUR 12.500,-
Total	12.500	EUR 12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- M. George Richard COBLEIGH, gérant, né le 4 décembre 1962, dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Michael Robert KIDD, gérant, né le 16 avril 1960, à Basingstocke, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg;

- M. Sinisa KRNIC, gérant, né le 10 janvier 1963 à Gijon, Espagne, demeurant professionnellement au 28, St George Street, London, W1S 2FA, Royaume-Uni;

- M. Claude LARBIERE, Directeur Financier, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. HERMELINSKI-AYACE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2012. Relation: DIE/2012/14081. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2012157870/445.

(120208283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Electricité Guy Hahn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 98.537.

L'an deux mil douze, le vingt-sixième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Guy Hahn, maître électricien, né à Luxembourg, le 24 septembre 1956, demeurant à L-5359 Schuttrange, 7, Leebierg.

Lequel comparant, déclare être l'unique associé de la société à responsabilité limitée ELECTRICITE GUY HAHN S.à r.l., avec siège social à L-5872 Alzingen, 11, rue Tos Paquet, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 98537, constituée par acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 janvier 2004, publié au Mémorial C du 24 février 2004, numéro 220.

L'associé unique, a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-5872 Alzingen, 11, rue Jos Paquet, à L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

Deuxième résolution

En conséquence l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). "Le siège de la société est établi dans la commune de Niederanven."

Troisième résolution

L'associé unique décide de confirmer le mandat de Monsieur Guy Hahn, demeurant à L-5359 Schuttrange, 7, Leebierg, en tant que gérant unique de la Société.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100.- EUR).

Pouvoirs

Le comparant, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Guy Hahn, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 novembre 2012. LAC/2012/56137. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156944/41.

(120207398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.
